

Rapport d'Activité

2024

La Cimade - action bidonvilles



La Cimade

Languedoc-Roussillon
L'humanité passe par l'autre

Sommaire

CONTEXTE LOCAL D'INTERVENTION	3
PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION	4
LES DIFFÉRENTS BIDONVILLES	6
FOCUS	12
L'INSERTION PROFESSIONNELLE	15
L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTE	19
L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF LIÉ AU SÉJOUR	22
LES DROITS SOCIAUX	26
MEDIATION SCOLAIRE	27
MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	30
HEBERGEMENT / LOGEMENT	32
SENSIBILISATION	37

Contexte local d'intervention

L'action bidonvilles évolue dans un contexte local favorable à la résorption des bidonvilles. Elle est pleinement impliquée dans la stratégie de résorption « Montpellier Zéro Bidonville » qui réunit associations et institutions dans la recherche de solutions pour permettre la résorption douce des bidonvilles identifiés sur la métropole de Montpellier. Cette stratégie fixe un moratoire des expulsions des 11 bidonvilles identifiés.

Ce réseau se réunit régulièrement dans le cadre de comités techniques, et a permis la rédaction d'une feuille de route établissant une liste des sites prioritaires à la résorption. Une convention entre la mairie de Montpellier, la métropole, la Préfecture de l'Hérault et la Fondation pour le logement des défavorisé.es est en cours de rédaction, et sa signature est prévue au premier semestre 2025. Cette convention permettra de concrétiser l'engagement des institutions dans la résorption des bidonvilles de la métropole.

En 2024, 12 bidonvilles étaient identifiés dans le cadre de cette stratégie. Entre 500 et 550 habitant.es, européen.nes et extra-européen.nes ont été accompagné.es par les associations AREA et la Cimade, qui se partagent l'accompagnement social global des 12 bidonvilles. L'action bidonvilles de la Cimade Montpellier est intervenue auprès de 240 personnes sur 5 bidonvilles sur les communes de Montpellier, Lattes et Saint-Jean-de-Védas.

Le territoire montpelliéen connaît une crise importante du logement, les listes d'attente d'accès au logement social s'allongent, l'hébergement d'urgence est saturé. De nombreux ménages sont en attente d'une orientation vers un logement ou un hébergement. Face à ce constat, les acteurs de la stratégie de résorption des bidonvilles à Montpellier s'impliquent dans la recherche d'alternatives innovantes pour permettre une sortie du bidonville et pour améliorer les conditions de vie sur les bidonvilles dits « non prioritaires ».

Des projets d'amélioration des conditions de vie voient le jour sur les terrains non prioritaires à la résorption et notre équipe accompagne le recueil des besoins des habitant.es. La transposition de la directive européenne « sur l'eau potable » dans le droit français a permis l'installation de points d'eau potable sur trois bidonvilles où la Cimade intervient. L'action bidonvilles est par ailleurs membre du collectif « Habitat Intercalaire ». Le collectif constitué d'une dizaine d'associations porte un plaidoyer auprès des institutions pour la mobilisation du foncier vacant en vue de permettre l'hébergement des personnes en situation de précarité.

2024 est marquée par le financement européen (FSE+) de l'action bidonvilles, sur un projet d'approfondissement des trois axes portés par notre équipe : accompagnement social global, médiation scolaire et mobilisation communautaire.

Principes directeurs de l'action



L'action bidonvilles de la Cimade Montpellier construit ses interventions à partir des besoins et projets des personnes accompagnées. Le respect des personnes et de leurs droits est une priorité. Les actions sont fondées sur un ensemble de principes directeurs :



- **Libre adhésion** : les personnes rencontrées dans le cadre des actions d'aller-vers sont libres d'adhérer ou non à l'accompagnement proposé par notre équipe
- **Développement du pouvoir d'agir** : notre action s'inspire et expérimente les pratiques émancipatrices pour favoriser le développement du pouvoir d'agir de chacun.e, de permettre aux personnes accompagnées de se sentir légitime et concernée
- **Les personnes au centre de l'accompagnement social** : l'équipe s'adapte au projet de chacune des personnes accompagnées, développe et participe à la réflexion autour de projets alternatifs et innovants qui répondraient à leurs besoins, sur les questions de logement/hébergement, de médiation scolaire et d'amélioration des conditions de vie.
- **Accès au droit commun** : l'équipe porte une action de médiation vers le droit commun. Elle se positionne en courroie facilitatrice vers les structures de services déjà existantes, oriente et sensibilise. Un délai de 6 mois est fixé pour permettre la passation du suivi d'un ménage qui accède à une solution de logement ou d'hébergement.
- **Pratique professionnelle adaptée et compréhensive** : notre équipe s'efforce de développer et d'enrichir sa pratique professionnelle en prenant en compte les réalités des personnes accompagnées, de leurs parcours migratoires à leurs besoins en termes d'insertion, de leurs capacités² dans le respect de leur temporalité et du secret professionnel.
- **Accès au droit fondamental à la scolarité** : l'équipe porte une attention particulière sur l'exercice et le respect de ce droit.

² Amartya Sen <https://www.economie.gouv.fr/facileco/amartya-sen>

L'action bidonvilles développe **trois axes interconnectés et complémentaires**, à partir d'actions in situ :

- **Accompagnement social global des habitant.es de 5 bidonvilles** : demande de logement / hébergement, ouverture des droits sociaux, accompagnement droit au séjour, recherche d'actes d'état civil et reconnaissance de nationalité, accès aux soins, insertion professionnelle, identification des personnes vulnérables, accompagnements physiques et orientations vers les structures compétentes.
- **Médiation scolaire** : permettre l'inscription et améliorer l'assiduité des enfants à l'école, lever les freins à la scolarisation et favoriser le lien parents / équipes pédagogiques des différents établissements scolaires, permettre l'accès à des activités socio-culturelles.
- **Mobilisation communautaire** : permettre l'identification et l'expression des difficultés liées aux conditions de vie sur les bidonvilles par les habitant.es, accompagner les projets d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville, favoriser les échanges et la mobilisation du collectif, la participation des premier.es concerné.es, accompagner l'émergence des pratiques émancipatrices

Les valeurs de l'équipe

Bienveillance

Respect des personnes accompagnées

Non-discrimination

Transparence

Egalité, justice sociale et équité

Engagement et militance

Indépendance, liberté de parole et d'action

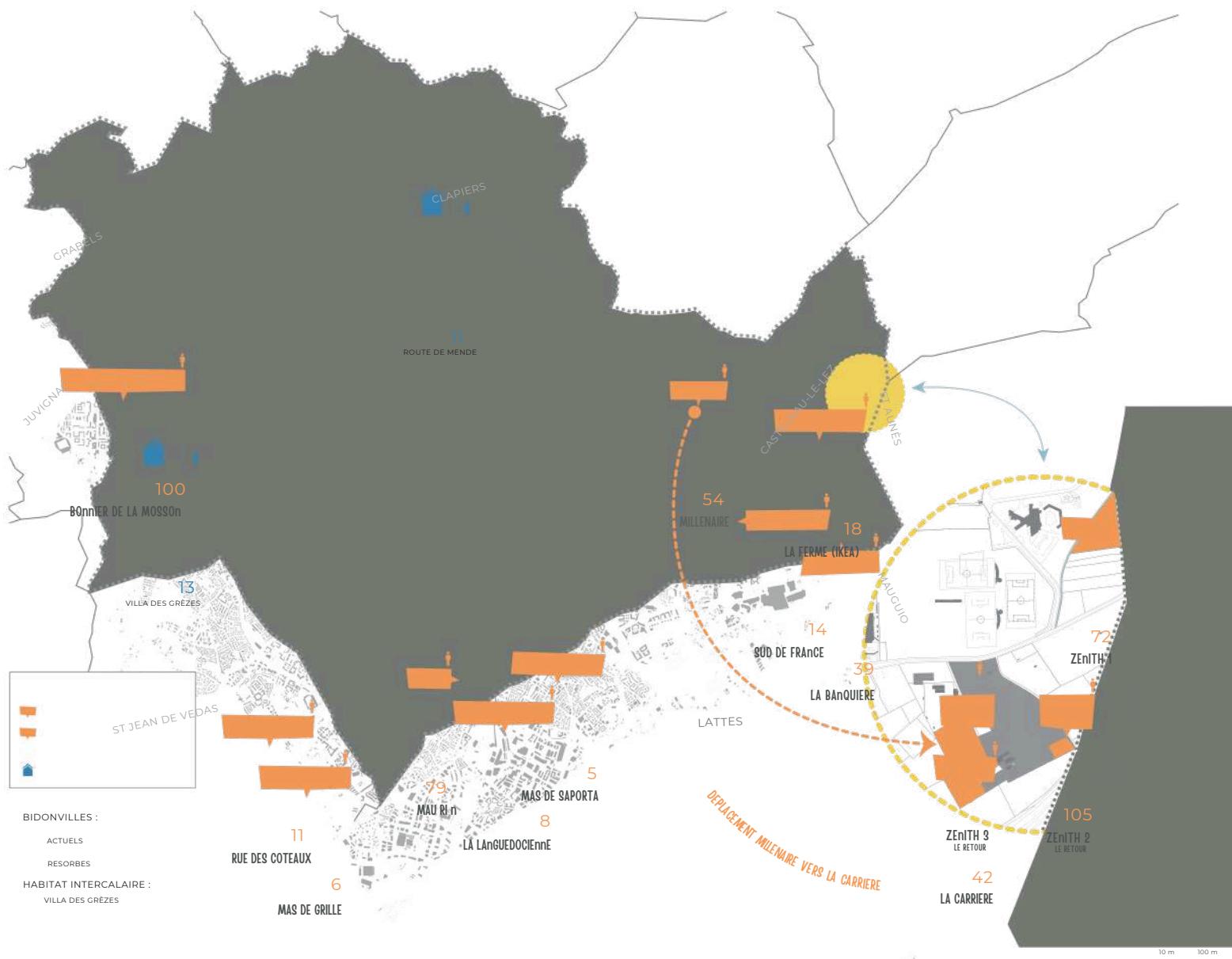


L'équipe est constituée de 5 salariés :

- 3 chargé.es de l'accompagnement social
- 1 chargée de la médiation scolaire
- 1 chargée de coordination

En 2024, un co-financement du FSE+ a permis une augmentation du temps de travail des membres de l'équipe et le recrutement temporaire d'une personne sur le suivi du projet d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville de Zénith 1. Enfin, deux stagiaires nous ont rejoint pendant l'année : la première sur la thématique « amélioration des conditions de vie - mobilisation communautaire » et la seconde, sur la thématique « médiation scolaire ».

Cartographie du territoire



Cartographie réalisée par l'association Quatorze

Lieux d'intervention de notre équipe en 2024

- 📍 Bonnier de la Mosson
 - 📍 Zénith 1
 - 📍 Zénith 3
- 📍 Mas de Saporta
- 📍 Rue des Coteaux

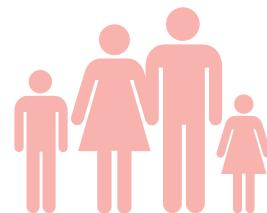
BONNIER DE LA MOSSON

La particularité de ce site est que plus de la moitié de ses habitant.es sont des mineur.es. Le travail de médiation scolaire est fondamental sur ce terrain où tous les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits et la fréquentation des établissements scolaires est en nette amélioration. Une attention particulière est portée aux inscriptions des tous petits en première année de maternelle, et aux collégiens pour définir un projet professionnel et rechercher une orientation adaptée.

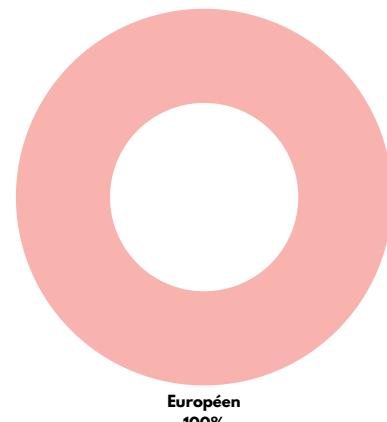


Pourtant, les conditions de vie sur ce bidonville sont des plus précaires et ont une incidence négative sur l'assiduité scolaire des enfants et l'engagement des parents. Le terrain est régulièrement sujet à des inondations et l'accumulation de déchets de plusieurs années a participé à l'invasion du site par divers nuisibles (rats, sangliers). La grande majorité des familles sont dans l'attente d'une orientation vers le logement social ou une structure d'hébergement depuis plusieurs années.

NATIONALITE

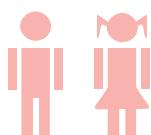


25 ménages



Cette année, le regard des institutions s'est finalement tourné vers les habitant.es du bidonville de Bonnier de la Mosson après plusieurs années d'inertie. Diverses opérations de nettoyage ont été mises en place, certaines avec la participation des habitant.es, le relevage de la benne est rendu plus régulier et l'accès à l'eau a été sécurisé par les équipes de Solidarités International. Les habitant.es sont investi.es dans la réflexion sur la gestion des déchets. Fin 2024, le bidonville de Bonnier de la Mosson est placé prioritaire à la résorption.

63 mineurs



dont 33 filles et 30 garçons

102 habitants



dont 54 femmes et 48 hommes

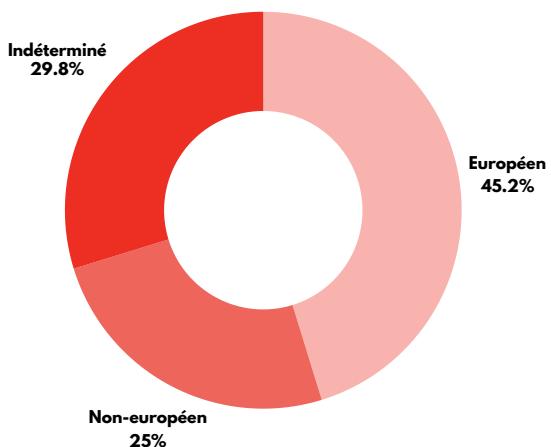
ZENITH 1

Dans la continuité des travaux et diagnostics effectués avec les habitant.es en 2023, le projet d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville de Zénith 1 s'est concrétisé en 2024, entre autres grâce au co-financement du Fond Social Européen +.

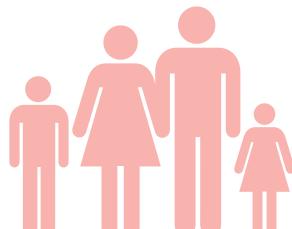


Tout au long de l'année, notre équipe a porté une mission de « mobilisation communautaire » dans le but de co-construire avec les habitant.es des propositions et solutions pour améliorer leur quotidien. De nombreuses réunions collectives et entretiens individuels ont été réalisés sur ce terrain où deux communautés cohabitent. En 2024, l'accès à l'eau potable y est sécurisé, de nouvelles opérations de nettoyage se sont tenues et un important travail autour de la gestion des déchets a été effectué. Enfin, l'équipe travaille en lien étroit avec l'association Quatorze et les services de la mairie pour projeter les prochaines étapes du projet : améliorer et sécuriser l'accès à l'électricité, et construire des sanitaires connectés au réseau d'assainissement.

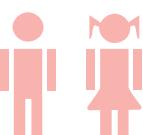
NATIONALITE



84 habitants
dont 48 femmes et 36 hommes



45 mineurs
dont 27 filles et 18 garçons



29 ménages

Près de la moitié des habitant.es du bidonville de Zénith 1 sont des enfants. La médiatrice scolaire est très investie sur ce terrain mal desservi par les transports en commun, pour les premières inscriptions à l'école et pour favoriser le lien entre les parents d'élèves et les établissements scolaires.

Le nombre d'habitant.es sur le site est relativement stable au regard de l'année précédente.

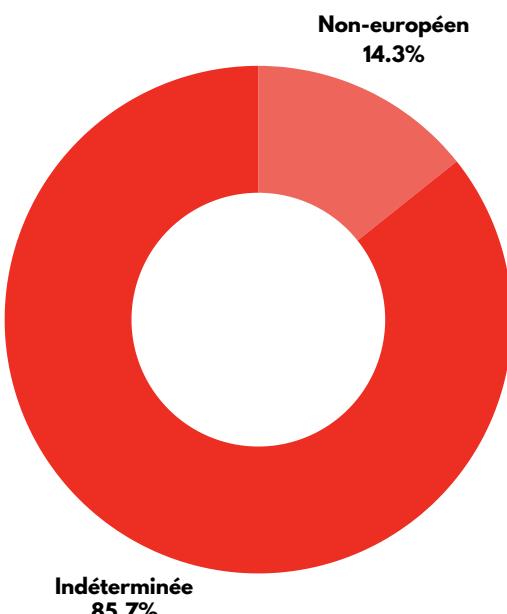
ZENITH 3

Durant l'année 2024, le nombre d'habitants du bidonville de Zénith 3 a considérablement réduit, en raison du départ de plusieurs familles de Montpellier.

Le site comptait 28 habitant.es en janvier, contre 10 en octobre. Tout.es les habitant.es sont extra-européen.nes, et bénéficient d'un accompagnement renforcé pour déterminer leur nationalité, obtenir des documents d'état civil.



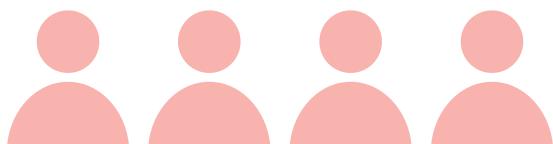
NATIONALITE



Au-delà d'un lieu d'habitation, ce terrain constitue un lieu de travail et de stockage pour les habitant.es qui pratiquent l'éco-recyclage pour subvenir à leurs besoins.

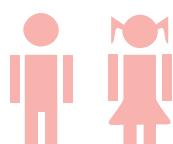
Courant 2024, la mairie, via l'intervention de Solidarités Internationales, s'est conformée à la directive européenne sur l'accès à l'eau pour les habitant.es des bidonvilles en installant des points d'eau sécurisés.

28 habitants



donc 17 femmes et 11 hommes

14 mineurs



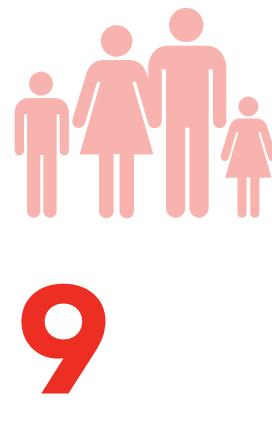
donc 8 filles et 6 garçons

MAS DE SAPORTA

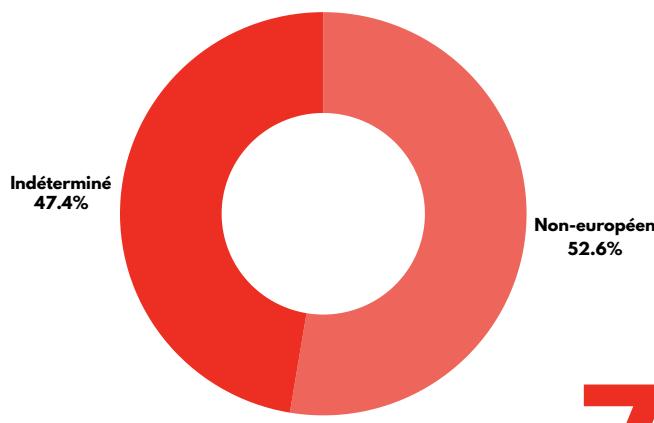
Ce site a également vu son nombre d'habitant.es baisser de façon significative. En janvier 2024, notre équipe accompagnait 19 personnes, en juin de la même année, 5 personnes.



4 ménages ont effectivement quitté le site : orientation vers un CHRS à Lunel, entrée dans le logement en intermédiation locative et deux départs volontaires. Nous nous satisfaisons de l'entrée des deux ménages vers l'hébergement ou le logement. Depuis juin 2024, il n'y a plus de mineurs sur ce bidonville.



NATIONALITE



Il a été rappelé à plusieurs reprises que l'expulsion ne vise plus que 5 habitant.es, tout.es majeur.es et en situation de vieillissement précoce. La dernière audience s'est tenue en décembre, la décision interviendra début 2025.

Néanmoins, ce terrain est toujours sous la menace d'une expulsion. Fin 2022, la commune de Lattes a notifié une demande d'expulsion aux habitant.es. Ces dernier.es, avec le concours d'une avocate, ont contesté cette mesure et ont obtenu à plusieurs reprises des reports d'audience afin de permettre la recherche d'une solution de résorption « par le haut » des habitant.es. Bien que des propositions alternatives à l'expulsion sèche aient été proposées par les associations aux services de la mairie, cette dernière a souhaité maintenir la procédure, mais a toutefois rejoint, via les agents du CCAS, les réunions régulières des partenaires de la résorption des bidonvilles.



RUE DES COTEAUX (SAINT-JEAN-DE VÉDAS)

En mai 2024, nous avons commencé à intervenir auprès de nouveaux habitant.es d'un bidonville situé sur la commune de Saint-Jean-de-Védas. Les équipes de Médecins du Monde y proposaient un accompagnement lié aux questions de santé. Les habitant.es ont souhaité être accompagnés sur le droit au séjour. En effet, les problématiques liées à la situation administrative de ces habitant.es sont suffisamment conséquentes et complexes pour motiver une intervention de la Cimade. Par ailleurs, les habitant.es ont émis des besoins d'accompagnement en matière de droits sociaux, accès au logement et l'hébergement et l'amélioration des conditions de vie.



4 ménages vivent sur ce terrain, soit 12 personnes.
4 habitant.es sont de nationalité française.
Plusieurs habitant.es présentent des problèmes de santé importants, nécessitant un suivi et une coordination dans les soins. L'année 2024 est marquée par le décès d'une habitante âgée de 56 ans, gravement malade.

Si le terrain se trouve à proximité des transports en commun et d'une zone commerciale, les conditions de vie y sont difficiles : présence de nuisibles (sangliers, serpents), accès à l'eau et électricité non sécurisé, cohabitation complexe avec le voisinage et le risque d'incendie est important.

NATIONALITE

12 habitants



donc 9 femmes et 3 hommes



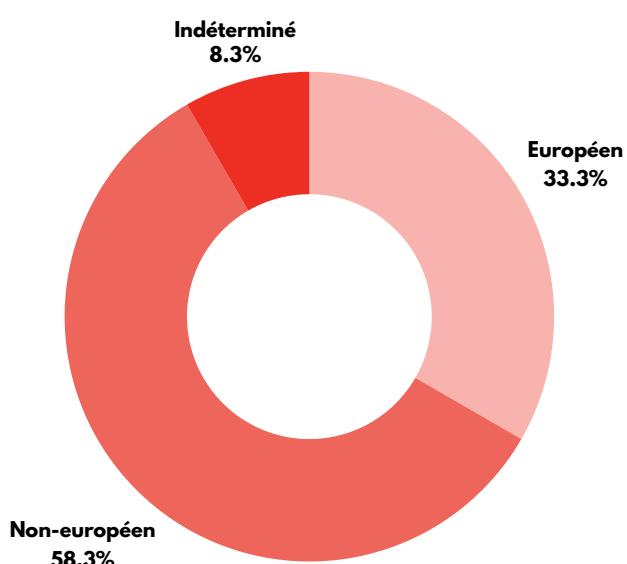
7 mineurs



4

ménages

donc 5 filles et 2 garçons



FOCUS



Projet radio en partenariat avec OAQADI et IPEICC

En février 2024, pendant les vacances d'hiver, 14 enfants du bidonville de Bonnier de la Mosson, âgés de 7 à 12 ans, ont participé à un atelier radiophonique organisé par les associations I.PEICC et OAQADI.

Sur la thématique des créatures fantastiques et des supers pouvoirs, les enfants ont pris part à des ateliers artistiques. "La Maison du bruit" est à la fois une réalisation artistique et radiophonique.

Le résultat a été présenté à la fin des ateliers au théâtre Jean Vilar à Montpellier. Une autre présentation s'est déroulée plus tard sur le bidonville de Bonnier de la Mosson pour permettre à tous les parents d'écouter les fruits de ces travaux.

Ces projets et sorties extra-scolaires permettent aux enfants de sortir du bidonville, aux parents de découvrir et d'identifier des structures de l'animation qui se trouvent dans le quartier du bidonville. Aussi, ces activités ont pour but d'enrichir l'expérience éducative et de renforcer le lien entre et avec les jeunes.



Pour écouter le podcast :

<https://www.oaqadi.fr/node/391>

FOCUS



Accès à l'eau potable

L'année 2024 aura vu la mise en place de travaux permettant l'amélioration de l'accès à l'eau des habitant.es de trois bidonvilles sur lesquels intervient la mission Bidonville de La Cimade. Ces actions interviennent l'année suivant la publication de la directive européenne "Eau potable" 2020/2184, transposée en droit français en janvier 2023. L'article 16 vise l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour toutes et tous. Ce cadre juridique permet de renforcer le plaidoyer réalisé par les acteurs intervenant dans des squats et des bidonvilles pour demander l'installation de l'accès à l'eau.

Dans ce contexte, la mission bidonville de La Cimade a travaillé avec l'association Solidarités Internationales afin de réaliser une sécurisation de l'accès à l'eau sur le bidonville de Bonnier de la Mosson ainsi que sur le bidonville de Zénith 3.

Sur le bidonville de Zénith 1, l'équipe de la mission bidonvilles a participé au projet d'amélioration de l'accès à l'eau qui a été réalisée dans le cadre du projet expérimental plus global ayant lieu sur le site en partenariat avec la Ville de Montpellier et l'association Quatorze.

Ce chantier a eu lieu en octobre 2024 et a permis une amélioration des conditions de vie des personnes vivant sur le site. Ces travaux ont permis un accès sécurisé et surtout avec un débit répondant aux besoins des habitant.es. Un diagnostic avait été réalisé avec les personnes du site afin d'identifier les besoins et de tenter d'y répondre de la façon la plus adaptée.



C'est un exemple de situation où la directive européenne vient appuyer notre revendication qu'un accès à l'eau pour toutes et tous est un droit fondamental. Revendication partagée par le service Patrimoine Immobilier et Sobriété Energétique (PISE) de la Ville de Montpellier, qui s'est saisi de la problématique et contribué au projet en prenant en charge le chantier d'adduction en eau potable, aux côtés de la coordination à la résorption des bidonvilles de la Direction Santé Publique et Environnement (DSPE).

FOCUS



Rentrée scolaire des 3 à 5 ans en septembre 2024

Cette année pour la troisième année consécutive, l'action bidonvilles de la Cimade porte une action de médiation scolaire. Nous constatons une nette amélioration de la mobilisation des parents quant à la scolarisation de leurs enfants.

31 élèves ont fait leur rentrée en maternelle en septembre 2024, contre 11 à la rentrée précédente. Ce chiffre témoigne de l'impact positif des efforts de notre équipe et du travail partenarial notamment avec les médiatrices scolaires inclusives sur l'assiduité.

L'année 2024 est également marquée par le co-financement du Fond Social Européen + qui a permis le renforcement de la médiation scolaire, notamment auprès des familles dites "nombreuses" identifiées comme plus vulnérables et surreprésentées parmi les familles en attente d'une orientation vers un logement ou un hébergement depuis plusieurs années, et pour lesquelles le travail de médiation scolaire est important et concerne souvent l'ensemble de la fratrie.



Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est une des clés de voûte pour l'accès au logement / hébergement des ménages accompagnés. Néanmoins, exercer une activité professionnelle formelle n'est possible que lorsque la situation administrative des personnes le permet. 64 personnes majeures accompagnées en 2024 étaient en situation administrative régulière.

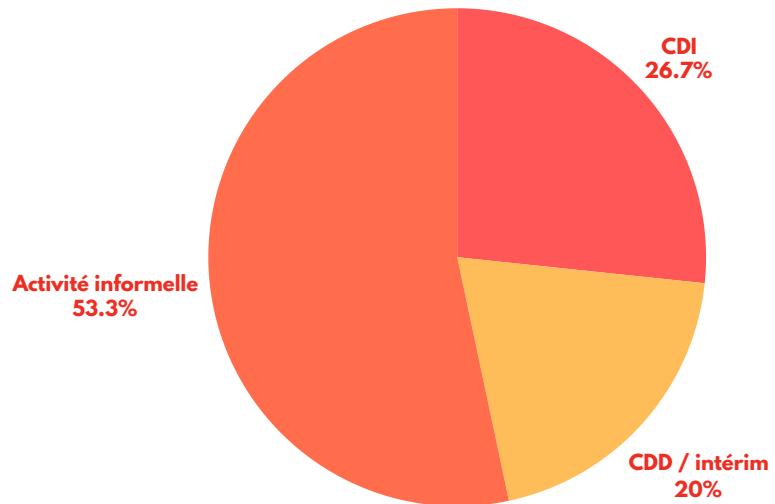
21 personnes ont occupé un emploi (CDI / CDD / intérim) en 2024. Cela représente au total 19 ménages (soit près de **30% des ménages accompagnés**). Les secteurs les plus représentés sont le BTP et le nettoyage. 12 personnes étaient en CDI en 2024, 9 occupaient un CDD ou un emploi via l'intérim. Il est fréquent qu'une personne du ménage exerce une activité professionnelle pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la famille.

24 personnes majeures exerçaient une activité professionnelle informelle, soit parce que sa situation administrative ne lui permet pas d'accéder à un contrat de travail, soit pour compléter les ressources issues d'une activité professionnelle. Les activités informelles sont principalement le ferrailage, le travail de biffins et la revente au marché aux puces.

L'action bidonvilles de la Cimade est en lien avec diverses structures pour permettre l'accès à l'emploi :

- La plateforme des emplois de l'inclusion
- Le groupement d'entreprises sociales et solidaires (GEES)
- APIJE
- Handiwork
- "Femmes égalité emploi" du CIDFF
- Agences d'intérim

En 2024, **8 personnes étaient inscrites à France Travail**. L'accompagnement permis par les conseiller.es de France Travail est aléatoire et trop souvent inadapté aux besoins des demandeur.euses d'emploi. En effet, la dématérialisation des démarches constitue une réelle difficulté pour s'inscrire, s'actualiser, suivre les démarches et propositions faites par le/la conseiller.e. Notre équipe intervient régulièrement en médiation pour traduire et faciliter la compréhension des différents messages et mails reçus par les demandeur.euses d'emploi.



Type de "contrat" occupé par les personnes majeures exerçant une activité professionnelle

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des 16-25 ans

En 2024, **37 personnes âgées de 16 à 25 ans** (dont 25 femmes) ont été accompagnées par notre équipe. En 2024, seul un élève était inscrit au lycée. La grande majorité des jeunes de 16 ans ne projettent pas la poursuite de leurs études et aspirent à exercer une activité professionnelle. Notre équipe s'efforce de développer son réseau de partenaires et d'identifier les structures proposant un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

Près de 70% des jeunes de 16 à 25 ans sont des femmes. Il s'agit pour notre équipe de mettre l'accent sur l'insertion professionnelle des femmes vivant en bidonvilles, déjà en situation de grande vulnérabilité sur les terrains.

L'école de la 2ème Chance (E2C)

Cette école accueille des jeunes âgés de 16 à 29 ans sortis du système scolaire afin de les aider à construire leur projet professionnel, d'accéder à des périodes d'alternance dans le milieu professionnel et à une indemnisation.

En 2024, trois jeunes ont été orientés vers l'E2C. Néanmoins le cadre scolaire, le niveau de français et la rigueur sur l'assiduité ne correspondent pas toujours aux profils de jeunes que nous accompagnons. Sur les trois jeunes orientés, deux ont été refusés en raison de leur niveau de français le troisième a été admis, mais il n'a pas intégré l'école car la rigueur du dispositif et le volume horaire ne semblait plus adapté à ses attentes.

La mission locale

Notre équipe accompagne les jeunes à partir de 16 ans et sans formation ou solution scolaire à s'inscrire à la mission locale. En 2024, 6 jeunes accompagné.es étaient inscrit.es à la mission locale, dont 4 jeunes femmes. En 2024, 3 jeunes accompagné.es par la Cimade étaient en Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) dont deux jeunes femmes.

Unis-Cité

En 2024, 6 jeunes filles âgées de 16 à 18 ans ont souhaité effectuer un service civique, et plus particulièrement à la promotion "Melting Potes" d'Unis Cité Montpellier. Toutes ont été reçues en entretien, mais seules deux ont été retenues.

Pour les 4 autres jeunes filles, notre équipe s'est alors trouvée démunie : allophones, peu ou pas scolarisées, mineures, aucun autre dispositif ne leur permet un accès. Certaines d'entre elles avaient déjà effectuées un contrat d'engagement jeune. Aussi, alors qu'elles étaient impliquées dans le processus de recrutement, toutes ont vécu leur refus d'orientation comme un échec. Découragées, notre équipe n'a pas réussi à les remobiliser sur un autre projet avant la fin de l'année.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des 16-25 ans

En 2024, **37 personnes âgées de 16 à 25 ans** (dont 25 femmes) ont été accompagnées par notre équipe. En 2024, seul un élève était inscrit au lycée. La grande majorité des jeunes de 16 ans ne projettent pas la poursuite de leurs études et aspirent à exercer une activité professionnelle. Notre équipe s'efforce de développer son réseau de partenaires et d'identifier les structures proposant un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

Près de 70% des jeunes de 16 à 25 ans sont des femmes. Il s'agit pour notre équipe de mettre l'accent sur l'insertion professionnelle des femmes vivant en bidonvilles, déjà en situation de grande vulnérabilité sur les terrains.

L'accès à l'emploi de la jeune M.L

M.L est âgée de 18 ans et mère célibataire d'une petite fille âgée d'un an. Elle n'a jamais été scolarisée. Passionnée par la cuisine et la pâtisserie, elle rejoint Blablacooks dans le cadre d'un stage linguistique à la Halle Tropisme. A l'issue de ce stage, elle anime un atelier de cuisine à destination du grand public, et décroche son premier contrat de travail au Café Tropisme en tant que cuisinière. Cette expérience valorisante lui permet d'ouvrir des droits et de justifier d'une première expérience professionnelle dans le secteur de la restauration.

Trio de choc de cuisinières @blablacooks pour la soirée foodisme de ce jeudi !



@tropismemtp et cafetropisme

Blablacooks, ou l'insertion professionnelle par la cuisine

L'association Blablacooks a pour objectif de créer des liens interculturels entre les personnes étrangères nouvellement arrivées et les habitant.es de Montpellier et ses alentours. C'est dans ce cadre que sont proposés des stages d'apprentissage du français autour de la cuisine. En 2024, nous avons fait la rencontre de cette association et avons orienter deux jeunes : un jeune homme de 16 ans et une jeune femme de 18 ans. Notre équipe espère que ce dispositif pourra être étendu à d'autres publics à l'avenir (situation administrative complexe, ressortissant.es européen.nes).

Insertion professionnelle

Quid des jeunes irréguliers

Cette année, **12 jeunes entre 16 et 25 ans extra-européen.nes** résidaient sur les bidonvilles où nous intervenons. Si la teneur de notre accompagnement est inchangée au regard de la situation administrative, les perspectives d'orientation de ces jeunes sont très limitées, voire inexistantes. Ces jeunes extra-européen.nes n'ont pour certain.es pas de nationalité déterminée, sont nés dans d'autres pays de l'Union Européenne mais ne peuvent prétendre à la nationalité du pays de naissance.

D'une part, tous les dispositifs (en dehors de l'inscription à la mission locale) requièrent la présentation d'un document d'identité. Certains conditionnent même l'accompagnement à la présentation d'un titre de séjour pour les jeunes de 16 à 18 ans, alors que les mineurs ne sont pas soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour.

C'est le cas de G., qui n'a pu accéder à aucun dispositif ou centre de formation au seul motif qu'il ne disposait pas de document d'identité. Né et scolarisé en France, il est dans l'attente d'une réponse de sa demande de nationalité française.



La maîtrise du français étant une variable quasi indispensable à l'insertion professionnelle, la mairie de Montpellier a mandaté **l'INSTEP** (institut d'éducation permanente) pour proposer des cours de français langue étrangère (FLE) aux habitant.es des bidonvilles. En 2024, les cours proposés par l'INSTEP se tenaient dans une salle située au centre-ville de Montpellier. La fréquentation aux cours est variable : 6 personnes se présentent aux cours avec une assiduité relative, dont 3 femmes.

L'accès aux soins et aux droits à la santé

L'accompagnement social global proposé par l'équipe inclut l'ouverture des droits à la santé. En fonction des besoins des personnes et de leur degré d'autonomie, notre équipe oriente vers le CCAS ou directement vers la CPAM afin de faciliter leur inscription dans un parcours de droit commun.

Toutefois, nous restons en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS, de la PASS ou du CHU, ainsi qu'avec le service partenaire de la CPAM pour les situations plus complexes :

- Situations nécessitant un suivi médical régulier ou urgent
- Personnes allophones
- Personnes sans document d'identité
- Situations de personnes identifiées comme vulnérables (isolées/âgées)
- Situations de rupture de droits suite notamment à la perte d'un emploi

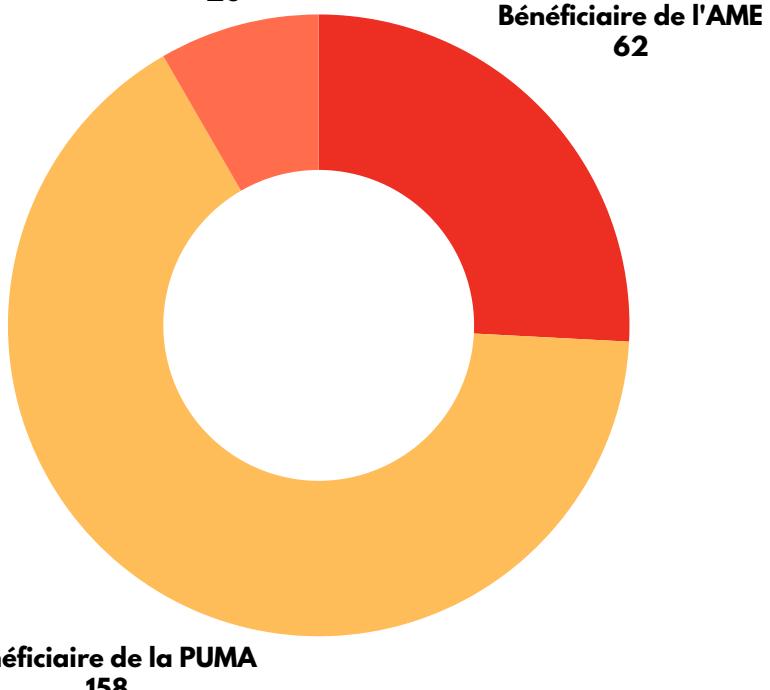
AME (Aide médicale d'état)

62 personnes étaient bénéficiaires de l'AME en 2024. L'Aide Médicale d'Etat (AME) permet aux personnes en situation irrégulière (depuis plus de 3 mois) d'accéder aux soins. Pour les ressortissant.es européen.nes, considérés en situation régulière pendant les 3 premiers mois de présence en France, les délais d'accès à l'AME s'allongent. Ces dernier.es doivent justifier d'être en situation irrégulière 3 mois durant avant de pouvoir formaliser une demande d'AME.

Le service partenaire de la CPAM, mis en place depuis plusieurs années, précieux et facilitant, est régulièrement sollicité pour débloquer des situations, notamment des personnes avec des situations administratives complexes.

Droits en cours d'ouverture

20



PUMA (protection universelle maladie)

158 personnes étaient couvertes par la PUMA en 2024. Notre équipe doit régulièrement intervenir auprès des services de la CPAM pour permettre l'ouverture des droits des membres de la famille des personnes européennes. La méconnaissance du droit au séjour des européen.nes entraîne des ruptures de droits.

Accompagnement au parcours de soin

L'accompagnement aux soins proposé par notre équipe s'adapte à l'état de santé des personnes et de leur connaissance du système de santé en France. Une attention particulière est portée aux **personnes en situation de handicap ou d'un potentiel handicap, atteintes de pathologies chroniques et lourdes, les personnes âgées et/ou vulnérables**. Notre équipe permet des accompagnements physiques auprès des équipes médicales, faute d'avoir encore identifié une structure qui permettrait d'assurer la coordination des soins de ces personnes.

Le parcours migratoire, les conditions de vie, le non-accès aux soins et le manque de ressources, le travail informel sont autant de facteurs qui peuvent révéler/entraîner une vulnérabilité. En 2024, nous avons identifié 45 personnes en situation de vulnérabilité, du fait d'un handicap, de l'âge, des conditions de vie etc.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Le partenariat avec la Communauté 360

La Communauté 360 de l'Hérault, réseau d'associations spécialisées sur la question du handicap, est partenaire de la Cimade depuis 2023. Ce partenariat permet une montée en compétence de l'équipe sur la complétude des dossiers MDPH notamment, et une meilleure connaissance des dispositifs existants. En pratique, les deux associations se sont réunies plusieurs fois dans l'année dans le cadre de permanences : en 2024, 7 permanences se sont tenues. Des actions d'aller-vers se sont organisées, notamment auprès d'une famille sur le bidonville de Zénith 1.

9 personnes ont une reconnaissance MDPH en 2024.

Monsieur S.



Monsieur S. est âgé de 67 ans, de nationalité roumaine et considéré européen inactif au regard du séjour. Monsieur S. est isolé, et en situation de vulnérabilité. Il est reconnu comme étant en situation de handicap par la MDPH. L'allocation AAH ne peut lui être versé en raison de son absence de droit au séjour. Il vit en grande précarité sur le bidonville.

Au mois d'octobre, l'état de santé de Monsieur S. se dégrade. Il est opéré et pris en charge par le 115 après son hospitalisation. Notre équipe l'oriente vers un LHSS où il sera finalement hébergé. Le LHSS est un dispositif d'accueil temporaire, notre équipe redoute un retour sur le bidonville pour ce Monsieur, pour qui toutes les démarches en termes d'hébergement ont été tentées et rejetées (EHPAD, LAM, SIAO...). Notre équipe redouble d'effort pour empêcher le retour sur le bidonville, mais aucun dispositif ne semble être adapté à sa situation.

Accompagnement au parcours de soin

L'ouverture de la Maison des Femmes

En juin 2024, la Maison des Femmes « Agnes McLaren » a ouvert ses portes à Montpellier. Cet espace du CHU de Montpellier « hors les murs » offre un accueil inconditionnel et confidentiel, une prise en charge avant tout médicale et sociale, avec un suivi psychologique et/ou juridique.

En 2024, nous avons été amenés à accompagner une habitante de bidonville auprès de la Maison des Femmes. Elle a pu recevoir des premiers soins, de l'écoute, et déposer sa plainte directement auprès de la MDF, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Le Centre de Santé GammeSanté

Ce centre de santé permet la co-construction d'un parcours de soins simplifié avec la personne, en prenant en compte la dimension globale, avec notamment la présence d'une médiatrice en santé. Une dizaine de personnes sont suivis dans ce centre de santé, lieu ressource où le personnel est sensibilisé aux enjeux de précarité.

Décès de Madame A.



En fin d'année, une habitante âgée de 56 ans atteinte d'une pathologie lourde est décédée. Elle était suivie sur le plan de la santé, mais ses conditions de vie très précaires ont participé à la dégradation de son état de santé. En situation irrégulière, elle était sans ressource et dans l'impossibilité d'accéder à un hébergement digne sauf à l'hébergement d'urgence.

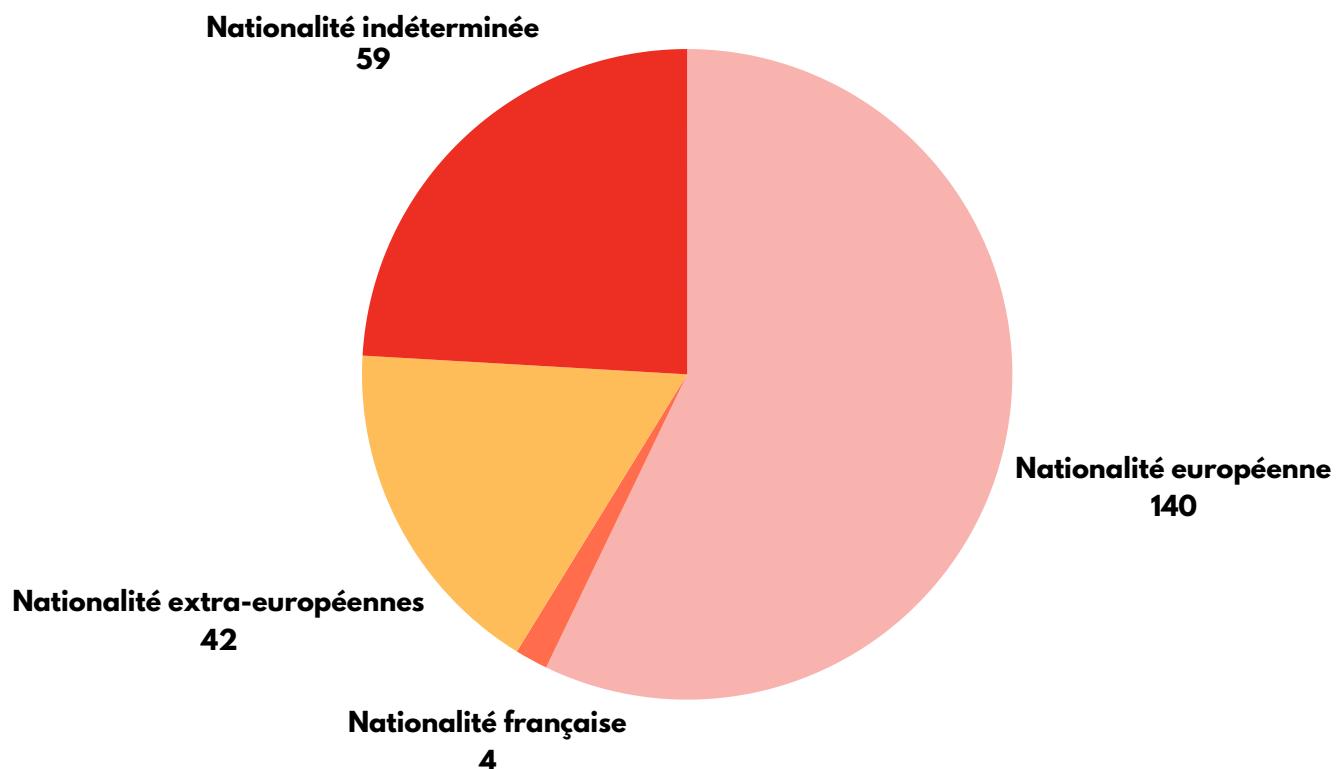
Nous rencontrons régulièrement des personnes atteintes de pathologies lourdes ou chroniques, également atteintes de vieillissement précoce. Nous sommes dans l'impasse quant à l'accompagnement de ces personnes vers des structures d'hébergement adaptées, notamment lorsqu'elles sont en situation irrégulière.

Gestion des épidémies sur les sites

Notre équipe regrette qu'en 2024, aucun protocole pour la gestion des crises sanitaires / épidémies n'ait été décidé. Ce besoin a pourtant été identifié et relevé à plusieurs reprises dans différentes instances.



L'accompagnement administratif lié au séjour



Méconnaissance du droit au séjour des européens

Les citoyen.nes européen.nes ressortissant.e d'un pays de l'Union européenne dispose d'une **liberté de circulation et du droit de travailler** au sein de l'Union pendant une durée de 3 mois.

A l'issue de ces 3 mois, le droit au séjour perdure sous certaines conditions :

- D'exercer une activité professionnelle
- De disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie
- D'avoir déjà travaillé en France
- D'avoir déjà travaillé en France et d'y avoir un enfant scolarisé (ou être l'autre parent)
- D'être étudiant.e ou en formation professionnelle

Les membres de la famille de la personne qui remplit l'une de ces conditions disposent du même droit au séjour que cette dernière. Et enfin, les européen.nes qui justifient d'une période de cinq ans de séjour régulier et ininterrompu acquiert un droit au séjour permanent, les membres de leur famille également.

Le droit au séjour des personnes européennes s'étudie donc au cas par cas, de la même manière que pour les personnes extra-européennes. Mais alors que les personnes extra-européennes justifieront de la détention d'un titre de séjour pour démontrer leur droit au séjour, les personnes européennes devront apporter quantité de documents (contrat de travail, certificat de scolarité, attestation d'assurance maladie, preuves de présence en France etc.) constituant un faisceau d'indices afin de justifier un droit au séjour, et ce à chaque fois qu'elles souhaiteront faire valoir un droit.

L'accompagnement administratif lié au séjour

Conséquences sur les droits des personnes européennes

Notre équipe doit régulièrement intervenir auprès des administrations pour rappeler les conditions d'accès au droit au séjour pour les personnes européennes. Appréhender le droit au séjour nécessite d'être formé, et de s'actualiser au regard des réformes qui sont de plus en plus courantes.

Les familles accompagnées sont régulièrement confrontées à des **refus et des ruptures dans leurs droits** en raison d'une méconnaissance du droit au séjour des personnes européennes. Mais plus encore, ces familles sont visées par des algorithmes discriminatoires (cf infra "droits sociaux").

Démarches liées à l'état civil pour les personnes européennes

Notre équipe fait régulièrement le lien avec les services consulaires de Roumanie à Marseille sur les questions d'état civil. L'équipe a permis l'accompagnement d'une jeune majeure à Marseille pour formaliser sa demande de passeport et carte nationale d'identité roumaine.

Les personnes européennes en situation irrégulière

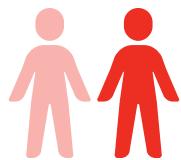
L'imaginaire collectif retient que toutes les personnes européennes sont en situation régulière. Or, comme évoqué plus haut, le droit au séjour des personnes européennes est encadré et nous sommes aussi amené à accompagner des personnes européennes en situation irrégulière. En 2024, **9 personnes européennes en situation irrégulière** ont été accompagnées.

Ces dernières sont pour la plupart des personnes plus âgées, en situation de vieillissement précoce, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle en France. L'accompagnement de ces personnes est complexe et trop souvent sans issue car les possibilités d'accès à des ressources ou à une structure d'hébergement sont inexistantes.

Notre équipe s'inquiète de l'absence de perspectives pour ces situations pour lesquelles l'hébergement d'urgence serait l'unique issue, pourtant non adaptée à l'âge et la situation sanitaire de ces personnes.



L'accompagnement administratif lié au séjour



41%

des habitants sont de nationalité extra-européennes ou de nationalité indéterminée

Tout.es seraient originaires de l'ancienne fédération de Yougoslavie. Si certain.es disposent d'un passeport, d'autres ne **se sont jamais vu reconnaître de nationalité**. La plupart sont nés après 1990, après que les familles ont fui l'ex-Yougoslavie pour l'Italie, l'Allemagne ou la France. D'autres, nés avant 1990, ont été contraints de changer de nationalité après l'indépendance des pays de l'ex-Yougoslavie.

L'année 2024 est marquée par la promulgation d'une énième loi asile et immigration qui impose de nouvelles conditions d'accès au droit au séjour. Les nouvelles mesures ont des conséquences sur la stabilité du droit au séjour des personnes déjà en situation régulière, et participent à la précarisation du public concerné.

Accompagnement recherche nationalité et état civil

59 personnes sont de nationalité indéterminée. Notre accompagnement se concentre sur l'établissement d'une nationalité pour les personnes majeures en priorité, car peut en découler ensuite une reconnaissance de nationalité pour les enfants. Ce sont 27 personnes majeures de nationalité indéterminée qui sont accompagnées sur plusieurs aspects et en fonction de leur situation :

- Solliciter auprès des mairies de naissance les actes d'état civil (acte de naissance etc.)
- Contacter les ambassades ou consulats pour vérification des registres de nationalité
- Formuler des demandes de nationalité auprès des ambassades
- Accompagner vers des avocat.es spécialisé.es pour solliciter des actes d'état civil supplétifs auprès du tribunal
- Instruction de dossiers de demande d'apatriodie auprès de l'Ofpra

Création d'un groupe de travail en interne sur l'apatriodie

En 2024, notre équipe a été à l'initiative de la création d'un groupe de travail en interne sur la question de l'apatriodie. Le groupe, composé de bénévoles et de salarié.es de la région, se réunit mensuellement pour mutualiser les expériences en la matière, créer un recueil de jurisprudences et constituer des dossiers de demande d'apatriodie. L'objectif est de porter un plaidoyer et visibiliser la situation des personnes apatrides originaires de l'Ex-Yougoslavie en partant de situation précise et concrète.

Les membres du groupe de travail ont obtenu une rencontre avec les services de l'Ofpra, qui instruit les demandes d'apatriodie en 2024.

La différence avec la demande d'asile est que pour déposer une demande d'apatriodie auprès de l'Ofpra, il faut demander un formulaire auprès de l'institution directement en apportant les justificatifs des démarches déjà introduites auprès des ambassades. Un dossier de demande d'apatriodie a été réceptionné pour une personne que nous accompagnons.

L'accompagnement administratif lié au séjour

Accompagnement droit au séjour à la préfecture et renouvellement

32 personnes étaient en situation régulière et en possession d'un titre de séjour en cours de validité en 2024. 5 personnes majeures ont été accompagnées pour solliciter le renouvellement de leur titre de séjour en 2024.

Nous avons constaté une amélioration dans l'accès aux rendez-vous pour déposer les dossiers de renouvellement de titre de séjour auprès des services de la préfecture avec la mise en place de la plateforme « Démarches simplifiées ».

A l'inverse, en ce qui concerne les rendez-vous en préfecture pour les premières demandes de titre de séjour, **l'accès à la préfecture demeure complètement verrouillé**. Malgré les connexions incessantes et quotidiennes, il est impossible de prendre un rendez-vous à la préfecture en 2024 pour ce motif. La demande est telle que les sites de marchandisation des rendez-vous se multiplient.

La Cimade Montpellier participe chaque année au comité local des usagés organisé par la Préfecture. Cette année, l'action bidonville a été invitée à transmettre un courrier précisant les situations des habitant.es de bidonvilles se trouvant en situation administrative complexe. Le courrier a été transmis, mais est resté sans réponse.

En 2024, nous avons accompagné 7 personnes dans l'attente d'un rendez-vous à la préfecture.

Monsieur A.



En 2023, une seule personne avait obtenu un rendez-vous et déposer son dossier de première demande de titre de séjour. Elle s'était vu opposer un refus. Pour rappel, cette personne vit en France depuis l'âge de 4 ans, vit en couple avec une personne réfugiée et a deux enfants nés en France. Le couple a obtenu un hébergement en intermédiation locative. Monsieur souhaite s'insérer professionnellement, mais est toujours empêché pour des raisons administratives. Si la situation perdure, cette famille pourrait revenir sur le bidonville car sans ressource de Monsieur, les charges relatives à l'appartement sont importantes.

Démarches sur l'ANEF

La majorité des personnes que nous accompagnons sollicitent un titre de séjour « vie privée et familiale ». Les démarches en préfecture pour ce motif de droit au séjour ne sont pas complètement dématérialisées. Ainsi, nous n'avons que peu de retour d'expérience sur la plateforme de l'ANEF pour les dépôts de demande de titre.

Une personne a été accompagnée pour le dépôt d'une première demande de carte de résident sur le motif « enfant de réfugié âgée de 18 ans », démarche 100% dématérialisée sur l'ANEF. Aussi, une autre demande a été déposée pour un jeune né en France à ses 18 ans. Ces deux démarches n'ont pas abouti en raison de dysfonctionnement de la plateforme. Deux DCEM ont été obtenus pour deux mineurs nés en France.

Les droits sociaux



L'accès aux droits CAF pour les couples mixtes

En 2024, nous avons accompagné 6 couples mixtes (un membre du couple européen ou extra européen en situation régulière, l'autre en situation irrégulière) dans l'ouverture de droits sociaux ou en intervenant pour des blocages liés aux versements des prestations de la CAF. La personne en situation régulière qui ouvre les droits doit pouvoir indiquer son partenaire sur son compte CAF. Toutefois, l'inscription de cette seconde personne entraîne une suspension du versement des allocations. Notre équipe est intervenu auprès de la CAF (appels téléphoniques, saisine du médiateur CAF etc.) pour tenter de débloquer ces situations.

L'accès aux droits CAF pour les européen.nes

Comme indiqué précédemment, le droit au séjour des européen.nes est complexe et souvent mal appliqué par certaines administrations, dont la CAF. Les personnes titulaires d'un titre de séjour peuvent justifier de leur droit au séjour sans interprétation possible de la part de l'administration. A l'inverse, pour les personnes européennes, elles sont contraintes de démontrer via un faisceau d'indices qu'elles sont en situation régulière (contrat de travail, certificat de scolarité des enfants etc.), laissant une large marge d'appréciation pour les services de la CAF. Le temps de l'examen des dossiers, les droits sont suspendus. Aussi, le droit au séjour permanent qui est prévu pour les personnes européennes qui vivent en France depuis plus de 5 ans n'est que rarement appliqué.

6%
droits CAF suspendus

57%
droits CAF ouverts

37%
sans droits CAF

La mise en place d'algorithmes générés par l'intelligence artificielle se développe de plus en plus au sein des organismes sociaux. C'est

le cas pour la mise en place de contrôles CAF notamment. Cet algorithme donne une note à chaque allocataire CAF, que l'on appelle aussi un « score de suspicion ». Plus la note est élevée, plus la personne aura un risque de se faire contrôler. Le code de l'algorithme a été analysé par une enquête, qui montre que cela vise en premier lieu les personnes précaires, les femmes seules, les bénéficiaires de l'AAH ou du RSA. Un contentieux auprès du Conseil d'Etat a été lancé afin que cet algorithme discriminatoire soit supprimé. Le collectif Romeurope (dont la Cimade fait partie) est signataire de cette requête.

Sur le terrain, nous observons et dénonçons ces contrôles fréquents chez les personnes que nous accompagnons, et ce depuis plusieurs années. Certaines personnes sont contrôlées plusieurs fois par an.

Les contrôles peuvent être très intrusifs, et ont surtout pour conséquence une suspension temporaire des droits. C'est donc une double peine pour les personnes puisqu'elles cumulent situation de précarité, et suspension fréquente des droits.

La médiation scolaire

La médiatrice scolaire joue un rôle clé dans l'accompagnement des familles et des enfants évoluant dans des lieux de vie précaires tels que les bidonvilles, l'hébergement d'urgence ou logements temporaires. Sa mission principale est de créer et de renforcer le lien entre les familles, les établissements scolaires et les institutions, dans le but de favoriser la continuité éducative et l'inclusion.



Sur l'année scolaire 2024/2025, la médiatrice scolaire a recensé 92 enfants en âge obligatoire scolaire (de 3 à 16 ans) issus des bidonvilles, plus exactement 71 en bidonville, 14 en hébergement d'urgence (115 ou prise en charge par le conseil départemental), et 5 en logement privé (intervention de la médiatrice scolaire le temps de la passation). Si la plupart des parents sont nés à l'étranger, **61% des enfants recensés sont nés à France**.

Au cours de cette année, nous avons constaté des progrès significatifs dans notre action de médiation scolaire. Parmi les principales réussites, nous notons une augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école, notamment en maternelle, avec 11 enfants sur l'année scolaire 2023-2024 contre 31 à la rentrée scolaire 2024. Ce chiffre témoigne de l'impact positif des efforts de notre équipe et du travail partenarial notamment avec les médiatrices scolaires inclusives sur l'assiduité.

Nombre d'enfants scolarisés par site

Bonnier de la Mosson	52
Zénith 1	27
Zénith 3	6
Rue des Coteaux	5
Non scolarisés	7
En situation de décrochage scolaire	6

En revanche, une augmentation de l'absentéisme a été observée au niveau du secondaire, principalement en lien avec des difficultés liées à l'échec scolaire, notamment des problématiques d'apprentissage et d'adaptation. Il est également préoccupant de constater que de nombreux collégiens présentent des lacunes importantes en lecture et en écriture

La médiation scolaire

Les freins à la scolarisation

- ***Les conditions de vie***

Les conditions de vie sur les bidonvilles sont éminemment précaires, et ont un impact direct sur la scolarisation et l'assiduité des enfants. Les habitations ne sont pas isolées du froid ni de la chaleur : la période hivernale est celle qui entraîne le plus d'absence à l'école. Les épisodes cévenols et pluies entraînent sur certains bidonvilles, notamment celui de Bonnier de la Mosson, des inondations et impactent la scolarité des enfants pendant plusieurs jours voire semaines. L'accès non sécurisé à l'eau et à l'électricité engendre des coupures régulières en fonction des terrains et impactent la préparation des enfants le matin pour l'école.

- ***L'accès à l'école / mobilité***

Le transport demeure un défi majeur pour permettre aux enfants d'accéder aux établissements scolaires dans de bonnes conditions, notamment pour les bidonvilles éloignés de la ville : le bidonville de Bonnier de la Mosson se situe à proximité du tram, mais le chemin d'accès n'est pas sécurisé ni éclairé. Il n'y a aucun accès sécurisé à l'arrêt de bus le plus proche du bidonville de Zénith 3, les habitant.es devant circuler au bord de la voie rapide. Le bidonville du Mas de Saporta n'est pas desservi par les transports en commun. Enfin, le bus circule à proximité du bidonville de Zénith 1, mais la fréquence de passage n'est pas suffisante, et les horaires inadaptés à ceux de l'école.

Aussi, les hébergements d'urgence ne se trouvent pas toujours à proximité des transports en commun, et sont régulièrement éloignés des établissements scolaires des élèves, ce qui peut entraîner une rupture dans le parcours scolaire.

- ***Discriminations***

Les élèves sont confrontés à de la discrimination de la part des autres élèves. Plusieurs situations de harcèlement en raison du lieu d'habitat ou de la supposée origine ethnique ont été relevées dans le cadre scolaire. Le rôle de la médiatrice scolaire est primordial sur cette thématique, car elle permet aussi de sensibiliser les équipes des différents établissements scolaires, de lever les a priori envers les habitant.es des bidonvilles et de faire en sorte que l'équipe pédagogique se positionne en garant de la sécurité de tous les élèves sur le temps scolaire.



La médiation scolaire

Préparer l'orientation professionnelle

Le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire s'intensifie avec l'âge et touche plus particulièrement les jeunes entre 14 et 16 ans.

L'orientation vers des dispositifs type "classe relais" ou les aménagements des emplois du temps permettent de raccrocher certain.es élèves à l'école. Pour les autres, notre équipe s'efforce de porter un accompagnement individuel et personnalisé, de les accompagner à construire un projet professionnel. Pour ce faire, nous avons développé notre réseau partenarial et accompagné les jeunes à effectuer des stages pour affiner leurs appétences pour tel ou tel métier.

La stagiaire en stage sur la médiation scolaire pour une durée de 6 mois a consacré du temps à la construction de projet post-école ou orientation vers des lycées professionnels. L'objectif étant d'offrir un soutien plus personnalisé et efficace, au plus proche des besoins. Remobiliser les jeunes en décrochage scolaire prend du temps, le renfort via la stagiaire a permis de mener un certain nombre d'accompagnement en ce sens.

Le maintien à l'école des élèves de nationalité extra-européennes

Parmi les élèves accompagnés par la médiatrice scolaire, près de la moitié sont de nationalité extra-européenne. Certains parents sont en situation régulière, d'autres en situation administrative complexe, n'ont pas de reconnaissance de nationalité et n'ont pas de document d'identité.

Pour ces jeunes qui pour la plupart n'ont pour "document d'identité" qu'un acte d'état civil (acte de naissance), il y a un réel enjeu à permettre leur maintien dans le cursus scolaire. En effet, sans document d'identité, et non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour avant leurs 18 ans, ils ne peuvent accéder à des dispositifs ou contrats adaptés (ex : service civique, contrat d'engagement jeune etc.).

Pourtant, nombre de ces enfants sont nés en France, et peuvent prétendre à la nationalité française à leur majorité. Pour ce faire, il faut fournir des preuves de présence en France et démontrer avoir suivi une scolarité continue en France.

La scolarisation est une des clés de voûte de la régularisation et de l'intégration.

L.



L est âgée de 15 ans, inscrite en classe de 3ème et rencontre actuellement des difficultés de décrochage scolaire. En raison de ses absences répétées, l'établissement ne peut établir un dossier d'orientation vers le lycée. En concertation avec la mère de L., nous avons convenu qu'il serait pertinent qu'elle intègre un nouveau collège à la rentrée prochaine, tout en étant maintenue en classe de 3ème pour l'année scolaire 2025/2026. Cela lui permettra de rester dans le système scolaire, tout en travaillant sur son assiduité et en élaborant un projet personnel d'orientation, incluant des stages et des activités pour mieux définir ses futurs choix. Par ailleurs, une mesure éducative a été demandée par l'assistante sociale afin d'assurer un suivi personnalisé avec un éducateur. Cela vise à soutenir la mère dans sa charge parentale et à accompagner L. dans son parcours.

La mobilisation communautaire

Depuis l'année 2023, l'équipe bidonvilles a formalisé son action de mobilisation communautaire en tant qu'axe à part entière de ses missions aux côtés de la médiation scolaire et de l'accompagnement social. Il vise à redonner du pouvoir d'agir aux personnes afin de tendre vers une dynamique collective du groupe concerné.

En 2024, le soutien du FSE+ a permis le recrutement d'une stagiaire dédiée à ces sujets, ce qui a permis de travailler différentes thématiques sur les terrains à savoir la gestion des déchets, la gestion des inondations, l'accès à l'eau et à l'électricité, etc.

Mobilisation communautaire sur le bidonville de Bonnier de la Mosson

En termes de gestion des déchets, la situation était assez alarmante avec une absence de ramassage des déchets depuis 2022. En 2024, une intervention avec la mise à disposition d'une benne sur deux journées a permis de dégager des déchets avec la mobilisation des habitant.es. Aussi, le chemin d'accès au bidonville a été terrassé de sorte que les points d'apports volontaires (PAV) ont pu être installés en fin d'année 2024.

En 2024, les services de la mairie se sont saisis du problème des inondations qui traversent le terrain de Bonnier de la Mosson depuis des années. Avec le concours des habitant.es, un travail a été initié notamment avec la Gémapi dans la recherche de solutions adaptées aux besoins des personnes et à la réalité du terrain.

Adossés à ces actions, notre équipe a pu construire les premières fondations d'une mobilisation communautaire future sur ce terrain.



La mobilisation communautaire

Mobilisation communautaire sur le bidonville Zénith 1

Dans le cadre du projet expérimental mené à Zénith 1 en coopération avec l'association Quatorze, les services de la mairie de Montpellier et les entreprises adjudicataires, la mission bidonvilles investi le rôle de facilitateur entre les habitant.es et les différents acteurs prenant part au projet. Notre équipe s'est efforcée de co-construire des réponses aux besoins identifiés avec les personnes et de valoriser leur savoir expérientiel en la matière. Les habitant.es participent autant que possible aux espaces de travail et de décision, de représentation qui ont trait à l'amélioration des conditions de vie sur le terrain.

Le travail de mobilisation communautaire a permis de faciliter le chantier d'adduction en eau potable en s'assurant de l'adéquation de ce projet avec les besoins des habitant.es.

Fort de cette dynamique, les habitant.es se sont mobilisé.es sur les chantiers à venir, notamment la sécurisation et amélioration du réseau électrique.

Dans le cadre du projet financé par le FSE+, notre équipe publiera prochainement un rapport détaillant l'activité de mobilisation communautaire portée par notre association.



Hébergement / Logement

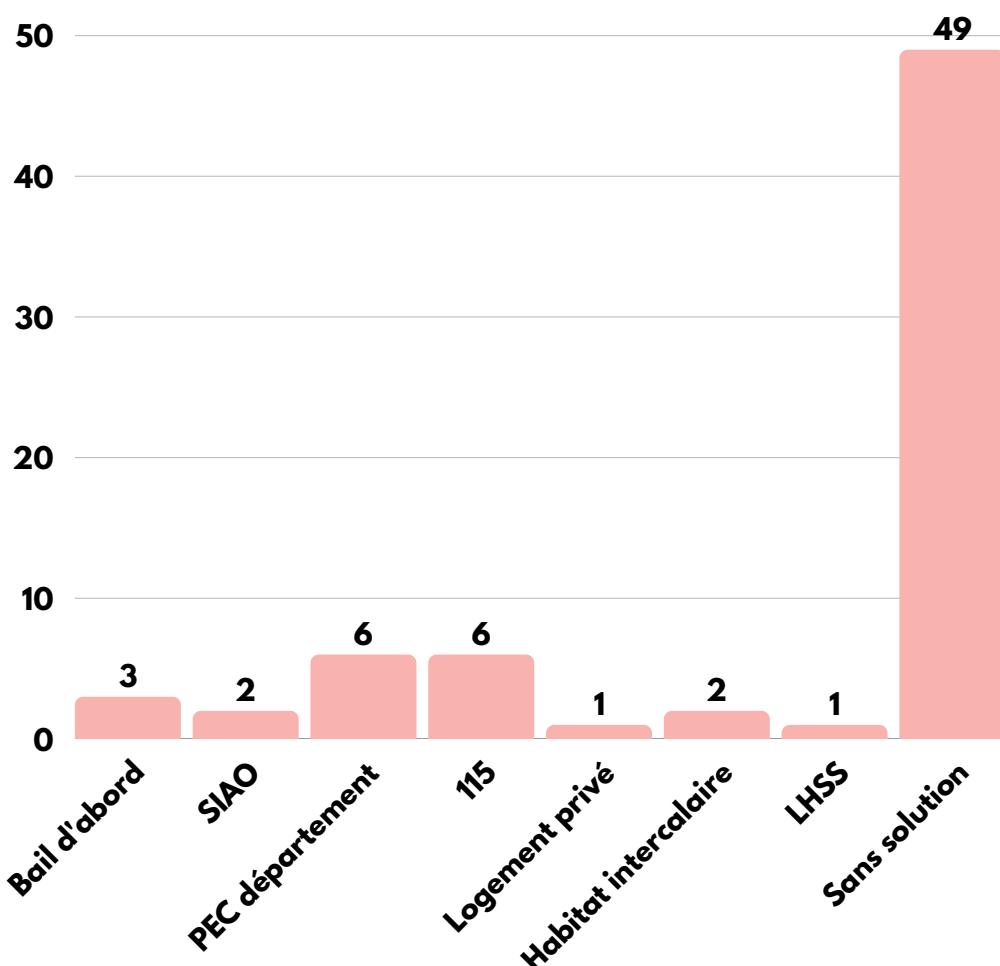


Comme les années précédentes, l'accès au logement ou à l'hébergement pour les 78 ménages (240 personnes) vivant en bidonville suivies par la Cimade reste très inégal et dans l'ensemble assez peu satisfaisant.

En 2024, 25 ménages ont sollicité une insertion hébergement via le SIAO. Il s'agit du dispositif le plus sollicité. Les accès au logement social sont plus restreints, 16 ménages (18 %) ont déposé une demande de logement social. Plusieurs familles ont maintenu la pratique d'effectuer plusieurs démarches simultanées, quitte à réajuster leur projet de vie pour multiplier les chances d'être orientées vers un dispositif adapté à leur composition et/ou leurs situations socio-économiques et administratives.

Au sein de la métropole de Montpellier, l'accès au logement et hébergement adapté ou dans le parc commun s'avère de plus en plus complexe. La pénurie de logements adaptés, notamment pour les grandes familles, demeure critique, entraînant des délais d'attente considérables.

Pour les familles que nous accompagnons, l'accès au parc privé est quasi impossible ; elles font l'objet de discriminations variables, de l'appartenance ethnique supposée à leurs conditions socio-économiques précaires.



Ménages ayant reçu une orientation logement / hébergement en 2024

Hébergement / Logement



Logement social HLM

18 ménages ont déposé une demande en 2024 (chiffre stable). **Aucun n'a pu intégrer un logement social cette année.**

Bail d'abord

94 personnes ont candidaté au dispositif bail d'abord, soit 21 ménages. 2 personnes ont été maintenues en dispositif et 1 a accédé à un hébergement. Ces 3 situations correspondent à 3 ménages soit 3 personnes seules. Aucune famille à composition moyenne ou grande n'a obtenu de solutions dans le cadre du dispositif Bail d'Abord.

SIAO

25 ménages ont effectué une demande. **Seulement 2 ménages ont obtenu un hébergement. 2 demandes ont été rejetées, et 21 ont été demandées et/ou sont en attente de propositions.** Les motifs de rejet sont notamment dus à des raisons administratives complexes. **Les personnes en situation irrégulière ou en couple mixte sont systématiquement exclues, y compris des structures comme les CHRS.**

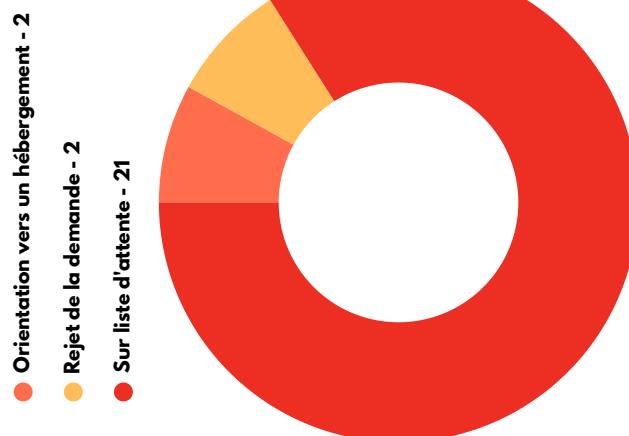
La question aussi des grandes compositions familiales est devenue davantage problématique. Désormais, le SIAO n'hésite pas à motiver ses refus pour ce motif à l'aune des limites des solutions d'hébergement disponibles, considérant nos préconisations incompatibles avec la limite des moyens.

Malgré le peu d'orientations, nous constatons depuis plusieurs années des carences dans l'accompagnement social durable portée par les AHI nous contraignant souvent à maintenir un accompagnement tout ou partiel au-delà des six mois de passation que nous nous sommes fixés. Pour certains retours sur le bidonville, nous nous interrogeons sur l'impact de cette problématique.

M. F, 19 ans, souffrant de troubles psychiatriques de l'humeur a dû quitter son logement faute de plusieurs variables :

- besoin d'un accompagnement socio-éducatif adapté suffisant.
- éloignement des proches et isolement.
- absence de suivi médical organisé

Cette situation a permis d'identifier la nécessité de construire un plaidoyer en faveur du développement de projets adaptés à l'ensemble des besoins des personnes et pas uniquement sur la question du logement.



Hébergement / Logement



115 - hébergement d'urgence

6 ménages soit 27 personnes ont été hébergés au moins une fois dans l'année en hébergement d'urgence. Les chambres d'hôtel proposées sont malheureusement toujours assez vétustes, parfois sans cuisine, et souvent peu adaptées aux familles. **Cette année, nous avons pu constater une nette baisse de solutions d'hébergement d'urgence, et ce malgré une augmentation et amélioration des sollicitations 115 de la part des habitant.es.**

Prise en charge Conseil départemental - PEC CD (parents isolés avec enfants < 3 ans)

Cette année, 5 ménages ont pu bénéficier d'une mise à l'abri dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et 1 ménage a quant à lui été maintenu. L'investissement du CD est toujours aussi faible à l'aune des besoins en accompagnement social et dans la préparation à la fin de la PEC. Dans le cadre des sollicitations du PPV (Pacte de pouvoir de vivre), il avait été acté début 2024 la nécessité d'avoir un regard plus vigilant sur les fins de mise à l'abri sèche de la part du département et de construire avec le SIAO une réflexion quant à des potentiels transitions sans rupture de la mise à l'abri. Pour autant, les intentions du CD en la matière demeure assez peu lisible.

Madame J.



Cette année, une mère isolée et ses 8 enfants dont 2 nourrissons, a été expulsée par le conseil départemental de l'Hérault pour des motifs suffisamment confus pour amener la famille à entamer du contentieux en la matière.

Cette année encore nous déplorons le manque de présence pertinente et cohérente d'action de la part des services territoriaux de solidarité du Conseil départemental de l'Hérault.

La question de la mise à l'abri, dans son ensemble demeure insatisfaisante. Nous soulevons cette année encore des blocages quant à l'instruction des demandes de mise à l'abri pour les mères isolées avec enfant moins de 3 ans. Nous constatons une réelle impréparation à l'aune des fins de prise en charge qui aboutissent le plus souvent à des propositions inadaptées, voire aucune proposition. Cette année, en la matière, nous notons une considération insuffisante et un manque de réactivité s'agissant des violences sexistes et conjugales qui ont amené à une mise à l'abri.

Cette année nous avons accompagné Mme R. et ses enfants. Mme R. a fui son mari, car victime de violence de ce dernier. Cette dernière a été mise à l'abri par le CD mais l'ex-compagnon a réitéré, ses stratégies d'emprise ainsi que les violences sur le lieu de prise en charge. Le CD n'a pas su prendre en compte la gravité des faits et la dimension d'emprise de la situation. Les agents ont fait montre de peu de soutien quant à une demande de changement de lieu d'hébergement et a refusé de mesure de protection pour la famille, l'emprise et les menaces vécues par Mme R. lui étant reprochés. Il a fallu une pression forte de l'équipe bidonville auprès de responsables CD pour obtenir une réponse favorable en la matière.

Hébergement / Logement



Dispositifs intercalaires

En 2024, 2 familles ont quitté des dispositifs intercalaires. L'une a intégré un dispositif IML (intermédiation locative) et une autre en hébergement d'urgence diffus. Cette dernière a pu obtenir une réponse favorable notamment grâce à sa décision d'accepter d'ouvrir le champ des hébergements potentiels hors métropole de Montpellier.

Cette année encore la Cimade participe au groupe de travail “habitat intercalaire” avec d'autres associations pour développer ces alternatives.

Logements privés

Cette année un ménage a maintenu son projet habitat dans le parc immobilier privé. Ce choix suppose l'absence d'un soutien et guidance vers les impératifs et contraintes d'un logement. Aussi dans la même année, cette famille a dû quitter un premier logement pour revenir sur le bidonville puis fin 2024, retourner dans un logement privé. L'accès au parc privé demeure périlleux pour les familles que nous accompagnons. **En effet, une fois le premier frein de la discrimination levé, le maintien dans le logement se heurte aux impératifs, notamment financier, inhérents à toute location (loyer, elec, gaz...).** Or pour certaines familles ayant vécu longtemps en bidonville, ces contraintes matérielles étaient quasi inexistantes. L'absence d'accompagnement de ces familles portés par les AS de secteur se fait ressentir notamment sur ce genre de problématique.

La conséquence de ces carences est le retour sur bidonville comme ce fut le cas pour 2 ménages, l'un sur Saint Jean de Vedas, l'autre sur Zenith 1

DAHO / DALO

Cette année, 8 ménages ont été concernés par des recours DAHO / DALO. Seulement 2 ménages ont obtenu une reconnaissance. Les autres sont toujours en attente de réponse ou en recours après refus. Cette année, nous faisons le constat que malgré une reconnaissance de ce droit, la concrétisation par l'attribution de logement ou d'hébergement dans des délais décents n'est pas atteinte, nous contraignant à des recours auprès du tribunal administratif. Aussi, les reconnaissances obtenues par les familles accompagnées ne concernent que les priorités DAHO, tous les dossiers introduits pour une reconnaissance DALO ont été rejetés.

La conséquence de ces carences est le retour sur bidonville comme ce fut le cas pour 2 ménages, l'un sur Saint Jean de Vedas, l'autre sur Zenith 1.



Travail d'innovation social sur le logement



Recherches de solutions alternatives et innovantes

La saturation des différents dispositifs hébergement/logement amènent les associations à prospecter et imaginer des solutions alternatives aux dispositifs existants. Cette réflexion est double : permettre aux habitant.es des bidonvilles d'accéder à un hébergement dans l'attente d'une orientation effective et proposer d'autres types d'"hébergement" qui correspondraient aux besoins de certain.es en termes d'habitat.

Groupe de travail "Habitat intercalaire"

La Cimade action bidonvilles est membre du groupe de travail "Habitat Intercalaire" qui s'est réuni régulièrement en 2024. Le groupe s'est mobilisé pour rédiger collectivement **une charte de l'habitat intercalaire** et s'est constitué en fin d'année en collectif. Cette charte sera publiée début 2025, et représente un outil de plaidoyer pour mobiliser le foncier vacant sur la commune de Montpellier et sa métropole.

Groupe de travail ETI (espace temporaire d'insertion)

Notre équipe a participé aux ateliers organisés par la mairie pour imaginer et réfléchir sur des projets éventuels d'espaces temporaires d'insertion (ou "terrain de transition"). L'équipe bidonvilles de la Cimade conserve toujours des réserves relatives quant à la pertinence et l'efficacité des espaces temporaires d'insertion. Cependant, elle fait le choix, en la matière d'une position pragmatique. En effet, **lorsqu'on sonde de nombreux ménages sur la question, l'adhésion à ces projets l'emporte très souvent**. Cette adhésion des ménages motivée notamment par une dégradation notable des conditions de vie sur certains terrains majeurs. En outre la participation aux ateliers a permis de relativiser des inquiétudes notamment sur la place des habitants dans les dynamiques d'installation dans ces terrains et sur le respect des droits des personnes et de leur projet.



Terrains familiaux

Lors du premier semestre 2024, nous avons actualisé le diagnostic des besoins en habitat des habitant.es de deux bidonvilles où nous intervenons.

Sur les 13 ménages interrogés (11 Zénith 1 et 2 Saporta) : 8 ménages sont intéressés par l'idée d'une solution d'habitat alternatif sur le modèle d'un "terrain familial" ou d'inspiration proche. Pour une majorité d'entre eux, cependant, c'est envisager cette option pour une phase transitoire, dans l'attente d'un accès à un logement davantage adapté.

Sensibilisation

L'équipe a à cœur de proposer et participer à des évènements destinés au “grand public”. Ces temps sont autant d'occasion de s'enrichir de rencontres, de sensibiliser sur les conditions de vie et les discriminations qui touchent les habitant.es des bidonvilles et plus largement les personnes étrangères en France, de partager notre quotidien au travail, de valoriser le travail partenarial au niveau local.

Journée mondiale des Roms

Cette année, l'équipe de la Cimade action bidonvilles a souhaité organiser un évènement à l'occasion de la journée internationale des Roms, qui se tient annuellement le 8 avril.

Dans un premier temps, nous avons proposé le 5 avril 2024 un évènement au Carrousel à Montpellier. Les participant.es ont été invités à déambuler dans différentes salles afin de découvrir l'exposition photographique « Regards Croisés » de Christophe Fortin, écouter le podcast « La maison du bruit » réalisé par un groupe d'enfants et visionner une vidéo de témoignage d'une habitante d'un bidonville. Un évènement festif qui a rassemblé une soixantaine de participant.es.

Et dans un second temps, l'équipe s'est associée à l'évènement organisé au Parc de la Guirlande par Cap Gély, association montpelliéraise, qui a pour but de « promouvoir la culture Tsigane sous toutes ses formes ». Au programme, concerts et échanges.

Le “mois pour les Roms”

L'action bidonvilles a été invitée à participer au « Mois pour les Roms » organisé par l'Arbre Vagabond, au Chambon-sur-Lignon en Haute-Loire. Ce restaurant-librairie-galerie organise depuis plusieurs années le « Mois Pour », mettant à l'honneur « une culture ou une communauté en souffrance, un peuple en lutte. Après la Palestine en 2019, puis l'Arménie en 2021, les Outre-Mer en 2022 et les détenus en 2023 », novembre 2024 mettant en lumière le peuple Roms.

En novembre, La Cimade représentée par un des membres de l'équipe bidonvilles, du Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) de Béziers, et du groupe local du Chambon-Sur-Lignon, ont proposé une table ronde sur la précarisation des personnes étrangères au regard des différentes réformes du droit au séjour, et la nécessité d'initier des actions innovantes de défense des droits des personnes étrangères, proposant l'exemple de la stratégie de résorption des bidonvilles à Montpellier.

Aussi, notre collègue Slavka Radenez, experte en langue romani, diplômée de l'Inalco et médiatrice scolaire à l'action bidonvilles de la Cimade, a proposé une conférence sur la thématique « Être une femme tsigane aujourd'hui ».



Sensibilisation

Migrant'scène 2024

Chaque année, la Cimade organise son évènement Migrant'scène. Cette année, la thématique « Tissons demain ! Place aux alternatives, place à l'altérité » a été retenue. Dans le cadre de ce festival, l'action bidonvilles a proposé un ciné-débat au Quartier Généreux à Montpellier, le 27 novembre. Des échanges riches se sont tenus dans la salle comble après la projection du film « Les Roms, des citoyens comme les autres ? », en présence de la réalisatrice Marion Lièvre.

Reportage interception

Les 20 et 21 juin, l'équipe a accompagné deux journalistes de France Inter sur deux bidonvilles afin d'enregistrer des entretiens avec les habitant.es. Les membres de l'équipe ont répondu aux questions des journalistes, leur permettant un éclairage sur les missions exercées dans le cadre de l'accompagnement social global, la médiation scolaire et de la stratégie locale de la résorption des bidonvilles à Montpellier.

Pour aller écouter le podcast :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/interception/interception-du-dimanche-26-janvier-2025-7041976>

Intervention dans les lycées et participation aux travaux des étudiant.es

L'équipe s'est associée aux bénévoles du groupe « sensibilisation » de la Cimade Montpellier pour animer une intervention à l'UFR STAPS de Montpellier en février. Aussi, nous répondons régulièrement aux sollicitations d'étudiant.es pour échanger sur nos missions, le contexte local de résorption des bidonvilles à Montpellier etc.

Fête des fanfares

En 2024, l'équipe Action bidonvilles a activement participé à l'organisation et la tenue du stand de la Cimade Montpellier lors de la fête des fanfares le 1er juin. Un moment de convivialité et d'échanges avec les participant.es, dans le quartier où se trouvent les locaux de l'association.



Financements

La Cimade action bidonville est financée par :



Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités



délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Cofinancé par
l'Union européenne



Cette publication n'engage que son auteur. Le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Un très grand merci à Marielle, pour son acuité, son professionnalisme et sa présence dans notre équipe.

Une pensée à Justine Penan pour sa conduite, son engagement auprès des habitant.es et pour le développement la mobilisation communautaire à la Cimade. L'équipe bidonvilles remercie la première Céline Durand pour son aide sur la mise en page de ce rapport, la deuxième Céline Pohan pour son soutien à l'équipe.

Merci à Christophe Fortin de nous accompagner et de nous céder les droits pour les photos qui illustrent ce rapport d'activité.

Enfin, nous avons une pensée émue pour notre collègue Christophe Perrin, qui nous a quitté en 2024.



Action bidonvilles
28, rue du Faubourg Boutonnet
34 090 Montpellier
www.lacimade.org